



**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**APPLICATION DE MODELES SPECIFIQUES A LA GERONTOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

**CODE : 98 62 07 U35 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# APPLICATION DE MODELES SPECIFIQUES A LA GERONTOLOGIE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à donner à l'étudiant les connaissances de différents modèles gérontologiques ;

- ◆ soit en raison de leur application à une pathologie particulière ;
- ◆ soit en fonction d'une méthodologie définie.

Afin qu'il soit capable :

- ◆ d'exercer son choix en fonction des indications ;
- ◆ de saisir le processus interne du modèle pour l'utiliser avec pertinence ;
- ◆ d'adapter le modèle choisi aux problématiques particulières.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités :

##### En politique globale, aspects juridiques et législatifs :

- ◆ situer les politiques actuelles du secteur de la gérontologie dans leur évolution historique et en mesurer les enjeux philosophiques et éthiques ;
- ◆ dresser un tableau analytique des principales structures et législations actuelles dans le secteur de la gérontologie en Belgique ;
- ◆ se positionner de manière nuancée par rapport aux différentes manières d'aborder les questions liées aux droits des personnes âgées.

- ◆ réaliser une analyse comparée des modes de subventionnement d'au moins trois structures d'accueil de la personne âgée et d'en préciser les limites et les ambiguïtés.

#### **En lieux de vie, réseaux en enjeux de coordination :**

- ◆ réaliser une analyse comparative des services d'hébergement de la personne âgée sur base d'au minimum 3 critères de son choix ;
- ◆ maîtriser le concept de réseau, les caractéristiques et les critères d'évaluation d'un travail en réseau ;
- ◆ appréhender des situations professionnelles selon l'approche du travail en réseau ;
- ◆ distinguer les conditions différentes pouvant déboucher sur une coordination dans l'intervention en gérontologie ;
- ◆ tenir compte de la diversité des points de vue impliqués dans un travail de coordination et des exigences méthodologiques qui en découlent ;
- ◆ énoncer les critères de différenciation des lieux de vie de la personne âgée.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des U.F. « Politique globale, aspects juridiques et législatifs » code : 98 62 03 U35 D1 et « Lieux de vie, réseaux en enjeux de coordination ».code : 98 62 04 U35 D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

### **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

<b>1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de Périodes</u></b>
Modèles gérontologiques	CT	B	44
Application à une problématique spécifique à la gérontologie	CT	B	36
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	20
Total des périodes			100

### **4. PROGRAMME**

#### **4.1. Modèles gérontologiques :**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire différents modèles gérontologiques, entre autres « Cantou » « Abbey Field », « Sun City » ;

- ◆ d'expliciter l'intérêt de ces modèles et leur champ d'application ;
- ◆ d'analyser les fondements d'un modèle particulier, ses orientations, son histoire ;
- ◆ de concevoir les intersections avec d'autres modèles.

#### **4.2. Application à une problématique spécifique à la gérontologie :**

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'examiner une situation où se rencontrent des données liées au vieillissement et des données liées à une problématique particulière (vieillesse et handicap, l'intergénération en milieu défavorisé, l'hébergement en M.R./MRS des personnes âgées d'origine immigrée) ;
- ◆ de rechercher des réponses adaptées à la (aux) problématique(s) étudiée(s), et de concevoir des solutions originales alternatives, à mettre en œuvre à la lumière du (des) modèle(s) gérontologique(s) étudié(s) ;
- ◆ d'évaluer et d'améliorer ces propositions sur base d'un examen critique en groupe, sous forme de séminaire, supervision collective, entre autres.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de repérer les caractéristiques de différents modèles d'intervention en gérontologie et de mener une analyse approfondie de l'un d'eux ;
- ◆ d'appliquer à une situation problématique donnée des solutions tirées du (des) modèle(s) étudié(s) ;
- ◆ de présenter et d'argumenter des pistes de travail pertinentes pour la problématique soulevée.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la pertinence dans le choix des modèles de référence ;
- ◆ le niveau de rigueur dans le développement des pistes de travail ;
- ◆ la clarté de la présentation ;
- ◆ la validité et la pertinence des stratégies proposées
- ◆ le degré de précision de l'argumentation.

### **6. CHARGE(E) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.